

GUIDE DES PRODUITS DE LA RECHERCHE ET DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

—
**SOUS-DOMAINE : GEOGRAPHIE / AMENAGEMENT-
URBANISME**

Avril 2018



SOMMAIRE

A - COMPOSITION DE LA COMMISSION / PREAMBULE	4
Composition de la commission.....	4
PREAMBULE.....	Erreur ! Signet non défini.
B – PRODUITS DE LA RECHERCHE	6
I. JOURNAUX / REVUES.....	6
II. OUVRAGES	6
1. Monographies et ouvrages scientifiques.....	6
2. Direction / édition scientifique.....	6
3. Chapitre d'ouvrage	6
4. Thèses publiées / éditées.....	7
5. Rapports de recherches	7
6. Autres publications	7
III. COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE	7
1. Éditions d'actes de colloques / congrès	7
2. Articles publiés dans des actes de colloques / congrès	7
3. Conférence sur invitation dans un colloque ou congrès	7
4. Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche.....	7
IV. DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES	7
1. Prototypes et démonstrateurs.....	7
2. Plateformes et observatoires	7
V. PRODUITS ET OUTILS INFORMATIQUES	8
1. Logiciels.....	8
2. Bases de données / Cohortes	8
3. Corpus, thésaurus.....	8
4. Outils d'aide à la décision.....	8
5. Modèles, Langage de programmation spécifique pour la communauté	8
VI. BREVETS, LICENCES ET DÉCLARATIONS D'INVENTION.....	8
VII. RAPPORTS D'EXPERTISES, PRODUITS DES INSTANCES DE NORMALISATION	9
VIII. PRODUITS DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES	9
1. Ouvrages	9
2. E-learning, moocs, cours multimedia	9
3. Articles d'encyclopédie	9
IX. PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC	9
1. Émissions radio, TV, presse écrite.....	9
2. Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos,	9
3. Produits de médiation scientifique	9
4. Débats science et société	9
5. Autres produits destinés au grand public	9
X. AUTRES PRODUITS PROPRES À UNE DISCIPLINE	9
1. Créations artistiques théorisées	9

2.	Mises en scène	10
3.	Films.....	10
C – ACTIVITÉS DE RECHERCHE.....		10
I.	ACTIVITÉS ÉDITORIALES.....	10
1.	Participation à des comités éditoriaux (revues, collections)	10
2.	Direction de collections et de séries	10
3.	Rédaction de préfaces / postfaces	10
II.	ACTIVITÉS D'ÉVALUATION.....	10
1.	Responsabilités au sein d'instances d'évaluation	10
2.	Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques	10
3.	Évaluation de laboratoires (type Hcéres).....	10
4.	Évaluation de projets de recherche.....	10
5.	Participation à des comités de recrutement de chercheurs	10
III.	ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE.....	10
1.	Activités de consultants	10
2.	Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation	11
3.	Expertise juridique	11
IV.	ORGANISATION DE COLLOQUES / CONGRÈS.....	11
V.	ACCUEIL DES POST-DOCORANTS ET CHERCHEURS.....	11
VI.	INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES	11
1.	Contrats de R&D avec des industriels, des collectivités, des acteurs publics ou des associations	11
2.	Bourses CIFRE	12
3.	Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s) et chaires partenariales.....	12
4.	Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques.....	12
5.	Création d'entreprise, de start-up	12
VII.	ACTIVITES DE PARTENARIATS SCIENTIFIQUES ET INTERACTIONS AVEC DES ACTEURS INTERNATIONAUX	12
1.	Création de laboratoire commun ou de réseaux internationaux	12
2.	Convention internationale de recherche	12
3.	Réseau national de recherche	12
4.	Thèses en cotutelles.....	12
VIII.	CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU CARITATIVES	13
1.	Contrats européens (ERC, H2020, ...) et internationaux (NSF, JSPS, NIH, Banque mondiale, FAO, ...)	13
2.	Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, ...)	13
3.	Contrats avec les collectivités territoriales	13
4.	Contrats financés dans le cadre du PIA.....	13
5.	Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, ...).....	13
IX.	INDICES DE RECONNAISSANCE.....	13
1.	Prix.....	13
2.	Distinctions.....	13
3.	Responsabilités et participation dans des sociétés savantes.....	14
4.	Participation à des comités d'éthique, des conseils scientifiques ou des groupes de réflexion.....	14

A - PREAMBULE

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le travail de composition de ces référentiels s'est déroulé en deux étapes.

Une première étape, en 2016 et 2017, a été menée sous la responsabilité de Martine Tabeaud, déléguée scientifique au Hcéres. Fin 2017 et début 2018, ce travail a été repris sous la responsabilité, au HCERES, de Xavier Arnould de Sartre, conseiller scientifique pilote en charge du secteur SHS3 (géographie, aménagement, architecture), et de Pascal Marty, conseiller scientifique coordinateur en charge des sciences humaines et sociales.

Afin d'élaborer ce guide des produits et activités de la recherche, une commission a été réunie. Elle est composée de représentants des instances représentatives de la communauté scientifique géographie / aménagement-urbanisme. Pour les établissements et organismes de recherche employant des géographes, des aménageurs ou des urbanistes (universités, CNRS, INRA, IRD, CIRAD), ont été invités les représentants des instances d'évaluations des personnels chercheurs et enseignants chercheurs, les directions des instituts de recherche et certaines associations professionnelles.

Ont donc participé à ces réunions :

- Un.e représentant.e de la section 31 du Comité national de CNRS
- Un.e représentant.e de la section 39 du Comité national du CNRS
- Un.e représentant.e de la section 23 du Conseil national des universités
- Un.e représentant.e de la section 24 du Conseil national des universités
- Un.e représentant.e de la commission scientifique spécialisée 4 de l'IRD
- Un.e représentant.e de l'institut national d'écologie et d'environnement (INEE) du CNRS
- Un.e représentant.e de l'institut national de sciences humaines et sociales du CNRS
- Un.e représentant.e du département Société et mondialisation de l'IRD
- Un.e représentant.e de la direction de l'évaluation du CIRAD
- Un.e représentant.e du Comité national français de géographie
- Un.e représentant.e de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme

La commission scientifique spécialisée de l'INRA en charge des sciences sociales a décliné l'invitation, alors que le département SAD de l'INRA n'a pas pu participer aux réunions mais a lu et validé le présent document.

INTRODUCTION

Au Hcéres, la géographie, l'aménagement de l'espace et l'urbanisme sont regroupées dans un sous-domaine commun au sein du domaine Sciences humaines et sociales. Ce sous-domaine regroupe deux sections du CNU (les sections 23 et 24) et deux sections du comité national (les sections 31 et 39) qui relèvent de deux instituts du CNRS (l'INSHS et l'INEE). Des géographes et des aménageurs sont également présents au CIRAD, à l'INRA, à l'IRD et à l'IRSTEA.

Ces disciplines entretiennent des rapports forts avec d'autres disciplines des sciences sociales et des sciences de la vie de la terre. De ce fait, les supports de production scientifique, tels que les revues et conférences, peuvent dépasser largement les périmètres disciplinaires stricts de la géographie et de l'aménagement-urbanisme.

Les différentes catégories de produits et activités de la recherche indiquées ci-dessous ont pour vocation d'aider les unités à rédiger leurs rapports d'activités quinquennaux. Les grandes catégories qui composent ce référentiel sont communes à tous les domaines scientifiques couverts par le HCERES. Ces catégories sont, autant que possible, adaptées au sous-domaine de la géographie et de l'aménagement-urbanisme. Une marge d'interprétation est cependant laissée aux entités de recherche chargées de rendre compte des produits et activités dans leurs dossiers d'évaluation, pour autant que leurs choix de faire figurer tel ou tel produit ou activité dans une catégorie soient justifiés dans une courte note. Par ailleurs, toutes les catégories n'ont pas vocation à être remplies si elles ne font pas sens pour la discipline ou le laboratoire et ne s'appliquent pas aux activités de l'unité.

B – PRODUITS DE LA RECHERCHE

I. JOURNAUX / REVUES

Il existe un grand nombre de revues répertoriées comme des revues de géographie et / ou aménagement-urbanisme (environ 650 d'après Scopus). Bien que certaines de ces revues soient particulièrement reconnues dans leurs spécialités ou même en tant que revues généralistes de géographie ou d'aménagement-urbanisme, il n'existe pas de consensus de la communauté sur un classement de ces revues. Toutefois, l'existence de comités de lecture est un élément incontournable pour qualifier la qualité de revue, élément auquel peuvent s'ajouter des éléments distinctifs tels que l'audience (nationale ou internationale), son référencement dans des bases de données (Web of science, Scopus, google scholar) ou la prise en compte d'indicateurs bibliométriques.

La commission ne considère pas comme pertinent d'établir une liste de revues. Pour autant, ne souhaitant pas abandonner le principe d'une distinction entre revues, il est demandé aux unités de classer leurs productions dans trois catégories :

- Les revues à comité de lecture à audience internationale référencées dans des bases de données de revues (Web of Science, SCOPUS, Google Scholar...), associées à des indicateurs de diffusion significatifs (facteur d'impact, indice scimago),
- Les revues à comité de lecture à audience nationale (française, états-unienne, espagnole, etc.) ou sur une aire linguistique donnée (francophone, anglophone, hispanophone, etc.),
- Les revues sans comité de lecture, ainsi que les revues professionnelles, des journaux universitaires, etc.

Ces catégories sont bien entendu poreuses : l'originalité, l'aspect novateur, les ruptures théoriques et méthodologiques, les changements de paradigme, l'ouverture de nouvelles problématiques, l'apport de nouveaux outils, etc., sont des éléments qualitatifs importants à prendre en compte pour considérer l'intérêt scientifique des publications. Le directeur d'unité pourra indiquer, dans le paragraphe introductif de la liste des publications, les critères qu'il a retenus pour effectuer ses classements.

II. OUVRAGES

1. Monographies et ouvrages scientifiques

Les essais, les monographies scientifiques et les ouvrages qui synthétisent une thématique de recherche figurent dans cette catégorie. Dans une moindre mesure que pour les articles scientifiques, les éditeurs d'ouvrages peuvent être distingués en fonction de l'existence d'un comité de lecture interne à la collection ou à l'éditeur, la renommée de l'éditeur ou de la collection et la diffusion de l'ouvrage. Sans recourir à des listes différenciées, on prendra soin de ne faire figurer dans cette catégorie que des ouvrages publiés chez des éditeurs nationaux ou internationaux à comité de lecture. Les publications sur des supports ne remplissant pas ces critères figureront dans la sous-catégorie « autre publication » (point 6 de cette rubrique).

2. Direction / édition scientifique

La direction d'ouvrages ou de numéro de revue associant différents auteurs est un produit de la recherche à part entière. L'existence de comités de lecture, la renommée de la collection ou de la revue, et des auteurs et la diffusion du support sont des indices de qualité. On pourra reprendre pour les directions de revues les mêmes catégories que pour les revues – et pour les directions d'ouvrages les mêmes critères que pour les ouvrages scientifiques.

3. Chapitre d'ouvrage

Les chapitres d'ouvrages traitant d'une thématique de recherche et associant différents auteurs sont des produits à prendre en compte.

Comme pour les ouvrages, l'existence de comités de lecture, la renommée de l'éditeur et la diffusion de l'ouvrage sont des éléments à prendre en compte pour classer dans cette catégorie.

4. Thèses publiées / éditées

Toutes les thèses, déposées sur des sites *ad hoc* ou pas, sont considérées comme des produits de la recherche. Il en va de même des habilitations à diriger des recherches.

5. Rapports de recherches

Certains projets de recherche ou réseaux font l'objet de rapports de recherche qui constituent des produits de la recherche à part entière. Si ces rapports ou des versions ultérieures ne figurant pas dans d'autres catégories ont revêtu une importance significative pour la communauté scientifique, ils pourront être indiqués ici.

6. Autres publications

Cette rubrique a pour vocation d'accueillir toutes publications méritant, selon l'unité, d'être mentionnées, mais ne pouvant entrer dans les catégories ci-dessus.

III. COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE

Les colloques sont une condition indispensable à la bonne marche de la communauté scientifique géographie / aménagement, aussi l'organisation, la participation (avec communication orale ou texte dans des actes) à des colloques est-elle considérée comme un produit de la recherche. De même, les séminaires de recherche, quand ils sont faits sur invitation dans un laboratoire extérieur à celui où le chercheur exerce son activité, sont des moments importants de la vie scientifique, et peuvent figurer, s'ils ont eu une importance significative, dans ces catégories.

1. Éditions d'actes de colloques / congrès

L'édition d'actes de conférences ou de colloques qui nécessitent un travail d'édition scientifique (notamment un processus d'évaluation des différentes contributions) est à prendre en compte.

2. Articles publiés dans des actes de colloques / congrès

Les actes de colloques, dont les articles font l'objet de publications après un processus d'évaluation sont reconnus par la communauté internationale. La sélectivité du colloque ou de la conférence est un critère important, de même que l'originalité, l'aspect novateur, les ruptures théoriques et méthodologiques. Une attention particulière est également portée aux conférences plénières sur invitation qui sont publiées.

3. Conférence sur invitation dans un colloque ou congrès

Les conférences dans des colloques sur invitation, sans support de publication, ont vocation à figurer dans une catégorie à part entière, étant le signe de la participation à la vie scientifique.

4. Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche

Les présentations orales dans des colloques ou des séminaires, sans support de publication, ont vocation à figurer dans cette catégorie. De même, les présentations par affiche ont également leur importance, permettant un autre type de dialogue avec les participants.

IV. DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES

Cette catégorie et les suivantes (catégories IV, V, VI et VII des produits de la recherche) présentent des produits de la recherche qui, s'ils ne sont pas les plus courants dans nos champs disciplinaires, n'en demeurent pas moins des produits importants. Ils sont distingués en suivant un canevas précis commun à tous les champs disciplinaires couverts par le HCERES. Ils ne doivent bien entendu être remplis que s'ils font sens pour les unités.

1. Prototypes et démonstrateurs

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

2. Plateformes et observatoires

Les plateformes sont des ensembles cohérents d'équipements lourds destinés au calcul intensif, au stockage et au partage de données, à l'observation, à la mesure ou à l'expérimentation. Cette infrastructure est le plus souvent associée à un ou plusieurs personnels experts qui en ont la responsabilité. La participation à des plateformes et leur utilisation sont des éléments importants à prendre en considération. Dans cette catégorie ont notamment vocation à être pris en compte les observatoires de terrains ou de thématiques, c'est-à-dire

des dispositifs pérennes permettant de suivre l'évolution d'une situation au travers d'instruments de mesures (quantitatifs et / ou qualitatifs).

Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier la maturité de la plateforme, sa pérennité, son ouverture, son originalité et sa reconnaissance par un organisme de recherche ou par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (feuille de route des infrastructures de recherche), voire par les collectivités territoriales.

V. PRODUITS ET OUTILS INFORMATIQUES

Comme la catégorie précédente, ces produits ne doivent être renseignés que s'ils font sens pour les unités.

1. Logiciels

Les logiciels sont d'autant mieux reconnus qu'ils ont fait l'objet d'un dépôt à l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier l'originalité du logiciel, sa diffusion et son impact dans la communauté.

2. Bases de données / Cohortes

Une collection de jeux de données qui peuvent être organisés en portails internet, constitue un produit de la recherche. La constitution des bases de données mises à disposition des chercheurs est une activité laissée à l'appréciation du comité d'experts qui jugera de son impact au sein de la communauté. Si cet impact est considéré comme significatif, il pourra être indiqué ici.

3. Corpus, thésaurus

Un corpus renvoie à une structuration des concepts d'un domaine général ou spécialisé. Ces concepts sont rassemblés pour fournir les briques élémentaires et exprimer des connaissances d'un domaine.

Un thésaurus rassemble des termes de domaine général ou spécialisés organisés de manière structurée. La structuration repose, entre autres, sur des liens d'hyponymie, d'hyperonymie et de synonymie. Les thésaurus sont particulièrement utilisés pour des tâches d'indexation.

4. Outils d'aide à la décision

Ces outils consistent souvent en des logiciels et/ou des modèles à la base. On pourra éventuellement y faire figurer des portails de cartographie en ligne.

5. Modèles, Langage de programmation spécifique pour la communauté

Souvent liés, modèles et / ou langages de programmation spécifiques pour la communauté scientifique sont souvent accompagnés de publications qui les décrivent. Ils peuvent apparaître comme des produits spécifiques

VI. BREVETS, LICENCES ET DÉCLARATIONS D'INVENTION

Brevets et licences sont des produits reconnus dans des actions de pré-valorisation. Ils sont d'autant mieux reconnus qu'ils couvrent une zone géographique étendue. Le statut du brevet doit être mentionné pour que les experts puissent en apprécier la valeur.

Les formes retenues, et dont la valeur ajoutée augmente, sont indiquées ici dans un ordre hiérarchique croissant d'importance :

- le **brevet déposé**, qui est un produit de la recherche caractérisé. La déclaration par les unités/équipes des brevets déposés au cours du contrat constitue un facteur différenciant.
- le **brevet délivré**, qui est validé, après analyse scientifique, par l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), par l'Office Européen des Brevets ou un autre office de brevets. Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier en particulier le nombre de citations éventuelles dans d'autres brevets, ou publications, et leur extension internationale ou non.
- le **brevet valorisé**, qui constitue l'aboutissement d'un brevet délivré. Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier en particulier le montant du programme de maturation conduit par une structure ad

hoc (organisme de transfert, SATT, autre) en vue du transfert vers une entreprise, ou les conditions financières de l'accord de transfert (licence, cession, option sur licence, autres) signées avec un partenaire économique.

Comme les deux catégories précédentes, ces produits ne doivent être renseignés que s'ils font sens pour les unités.

VII. RAPPORTS D'EXPERTISES, PRODUITS DES INSTANCES DE NORMALISATION

Certains organismes mettent en valeur les rapports d'expertise, rapports qui peuvent engager la responsabilité du ou des signataires. Ces rapports sont reconnus comme des produits de la recherche. Les rapports de contrats de recherches n'ont pas à figurer dans cette catégorie, mais peuvent figurer dans la catégorie B-II-5.

Comme les catégories précédentes, ces produits ne doivent être renseignés que s'ils font sens pour les unités.

VIII. PRODUITS DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES

1. Ouvrages

Les ouvrages à caractère didactique ont vocation à figurer dans cette catégorie.

2. E-learning, moocs, cours multimedia

De plus en plus de publications sous forme de moocs ou de cours multimédia voient le jour. Lorsque la dimension scientifique est avérée, elles sont reconnues comme produits de la recherche.

3. Articles d'encyclopédie

Différentes encyclopédies scientifiques, soumises à comités de lecture, voient le jour. Les chapitres de ces encyclopédies ont vocation à figurer dans cette catégorie.

IX. PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC

1. Émissions radio, TV, presse écrite

Ces interventions, orales ou écrites, ont une valeur ajoutée pour une unité de recherche, qui peut les faire figurer parmi les produits de la recherche.

2. Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos, ...

Ces produits ont aussi une valeur ajoutée pour une unité de recherche, qui peut les faire figurer parmi les produits de la recherche.

3. Produits de médiation scientifique

Ces produits (expositions, stands, jeux,...) ont aussi une valeur ajoutée pour une unité de recherche, qui peut les faire figurer parmi les produits de la recherche.

4. Débats science et société

Ces produits ont aussi une valeur ajoutée pour une unité de recherche, qui peut les faire figurer parmi les produits de la recherche.

5. Autres produits destinés au grand public

X. AUTRES PRODUITS PROPRES À UNE DISCIPLINE

1. Créations artistiques théorisées

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

2. Mises en scène

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

3. Films

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

C – ACTIVITÉS DE RECHERCHE

I. ACTIVITÉS ÉDITORIALES

1. Participation à des comités éditoriaux (revues, collections)

Cette activité éditoriale est un élément très apprécié des comités d'évaluation. Elle l'est d'autant plus s'il s'agit d'une revue reconnue dans sa spécialité.

2. Direction de collections et de séries

Cette activité est reconnue comme activité de recherche, mais dans une mesure moindre que les activités éditoriales.

3. Rédaction de préfaces / postfaces

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

II. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation

La participation à des instances d'évaluation (Hcéres, CoNRS, CNU, ANR,...) est un observable reconnu et gage de l'implication des membres de l'unité dans la vie de leur communauté scientifique.

2. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques

Cette activité concerne plus l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté.

3. Évaluation de laboratoires (type Hcéres)

La participation à des comités d'évaluation (ANR, Hcéres, ERC,...) est un observable reconnu par les experts comme une activité de recherche.

Cette activité concerne plus l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté.

4. Évaluation de projets de recherche

Cette activité concerne plus l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté.

5. Participation à des comités de recrutement de chercheurs

Cette activité concerne plus l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté.

III. ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

1. Activités de consultants

L'activité de consultant est reconnue comme activité de recherche si, par-delà l'implication d'une personne, elle constitue une valeur ajoutée pour la politique scientifique de l'unité.

2. Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation

La participation à des instances d'expertise est considérée comme une activité de recherche.

3. Expertise juridique

Ce type d'activités est à prendre en considération le cas échéant.

IV. ORGANISATION DE COLLOQUES / CONGRÈS

L'organisation de colloques est reconnue comme activité d'animation de la recherche. Le nombre de participants, et la renommée des conférenciers invités sont des critères permettant d'apprécier la qualité de l'organisation.

V. ACCUEIL DES POST-DOCTORANTS ET CHERCHEURS

La venue de post-doctorants et l'accueil de chercheurs (mise à disposition, délégation) pour des durées significatives (supérieures à trois mois) s'apprécie comme des indices d'attractivité de l'unité dont ils deviennent les collaborateurs.

Il est important, en outre, de considérer les actions de collaborations entre unités de pays distincts, qui permettent de mettre en place des programmes d'échanges ou des thèses en cotutelle.

La qualité dépend du niveau des chercheurs et des post-doctorants étrangers recrutés par l'entité.

VI. INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le transfert et la valorisation peuvent s'effectuer à travers plusieurs formes de partenariat :

- Les laboratoires communs représentent un partenariat très abouti, qui s'inscrit dans la durée et confère souvent une visibilité internationale.
 - Les unités mixtes de recherche avec un partenaire industriel illustrent également un partenariat très intégré entre l'unité et l'industrie. Ce partenariat est établi par un contrat, qui repose sur le partage des ressources et des produits de la recherche.
 - Le pilotage de consortiums avec participation d'industriels dans le cadre de contrats nationaux (ANR, etc.) ou internationaux.
 - La signature de contrats de recherche avec un industriel (qu'on prendra soin de distinguer des prestations de service)
 - La convention entre l'unité et une entreprise dans le cadre d'une bourse CIFRE.
 - Le partenariat de l'unité avec des industriels dans le cadre des activités programmées par un institut Carnot.
- Des acteurs socio-économiques de la société civile mettent en œuvre des dispositifs etc.

Plus généralement, les initiatives visant à favoriser les échanges avec le monde socio-économique sont à prendre en compte. Les partenariats internationaux

1. Contrats de R&D avec des industriels, des collectivités, des acteurs publics ou des associations

C'est sur un sujet précis que des contrats R&D avec des industriels sont établis, ou que des conventions de recherche avec des collectivités, des acteurs publics, des associations, etc., sont établis. Il importe que la confidentialité et la propriété intellectuelle soient préservées, avec l'appui des services Valorisation des tutelles concernées. Souvent de tels contrats sont corrélés à une thèse CIFRE, auquel cas le contrat d'accompagnement doit être explicite.

2. Bourses CIFRE

Les doctorats bénéficiant d'une bourse CIFRE sont pleinement pris en compte pour l'évaluation de l'implication de l'unité dans la formation doctorale. L'obtention de bourses CIFRE est également un élément permettant d'apprécier les interactions avec les acteurs socio-économiques.

3. Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s) et chaires partenariales

Il s'agit d'une activité de longue haleine ; aussi, la création de ces laboratoires ou chaires doit être reconnue à sa juste valeur. Il importe de comprendre comment, au moyen d'un laboratoire commun ou de chaires partenariales, le savoir-faire peut être échangé, tout en préservant l'intérêt et la politique de chaque partenaire.

4. Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques

Ce type d'activités est à prendre en considération le cas échéant.

5. Création d'entreprise, de start-up

Cette activité de valorisation doit être analysée dans la durée. Il convient d'apprécier comment s'effectue l'évolution en termes d'indépendance de l'entreprise vis-à-vis de l'unité, mais également en termes de valeur ajoutée pour l'unité.

La création d'entreprise est une étape structurante pour une unité de recherche, dont la valeur doit être reconnue par les experts.

Les unités et équipes devront préciser si leurs personnels sont à l'origine de la création d'une start-up, s'ils y assument à titre personnel des responsabilités de consultant, de conseiller scientifique (article 25.2 de la loi sur l'innovation) ou de dirigeant (article 25.1), et la part d'ETP dévolue à cette activité.

VII. ACTIVITES DE PARTENARIATS SCIENTIFIQUES ET INTERACTIONS AVEC DES ACTEURS INTERNATIONAUX

Les activités de coopération scientifique, nationales et internationales, sont des activités de recherche d'une importance particulière, surtout dans certains milieux professionnels. On distinguera notamment les activités qui sont régulées par des conventions, au niveau des établissements en particulier. Quatre types d'interactions peuvent être distinguées :

1. Création de laboratoire commun ou d'équipes internationales communes

Des laboratoires communs internationaux, mais aussi des dispositifs de recherche / enseignement en partenariat

Des jeunes équipes, si elles ont la capacité à se structurer à l'international, sont à mettre ici

2. Création ou structuration de réseaux internationaux

ou des réseaux de recherche internationaux (type GDRI) constituent des activités de recherche essentielles, à indiquer ici.

3. Convention internationale de recherche

Ces documents, signés au niveau des établissements, seront pris en compte s'ils comportent une annexe spécifique aux recherches avec le laboratoire concerné

4. Réseau international de recherche

La participation à des réseaux nationaux de recherche (GDR, GIS) est à renseigner ici. Des indicateurs de l'implication de l'unité dans ces réseaux seront indiqués ici.

5. Thèses en cotutelles

La supervision et la réalisation d'une thèse en cotutelles est à faire figurer comme activité de la recherche.

VIII. CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU CARITATIVES

Pour apprécier la qualité de ces contrats, on prendra en considération :

- la responsabilité du pilotage et le niveau d'implication scientifique dans des projets internationaux et nationaux ;
- le rôle de leader dans des réseaux, des réseaux d'excellence des communautés, des associations porteuses de projet, d'infrastructures ou de centres d'intérêt scientifiques ou techniques, à l'échelle internationale, nationale ou régionale.

1. Contrats européens (ERC, autres projets H2020, ...) et internationaux (NSF, JSPS, NIH, Banque mondiale, FAO, ...)

Dans le contexte des contrats européens, un indice de qualité concerne les ERC, mais aussi les résultats des autres appels H2020. Il faut également souligner l'importance des actions internationales souvent inaugurées par des échanges. Leur degré de prise en compte augmente si ces actions sont des réponses à des appels internationaux, qui sont couronnées de succès.

Dans le cas de contrats collaboratifs, la coordination du contrat est un indice de qualité important.

2. Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, ...)

Dans le cadre d'appels PIA, la labellisation en tant que labex, équipex, ... est un indice de qualité.

S'agissant des contrats nationaux (ANR ciblés ou ANR blancs) et des réponses au FUI, il importe de préciser si l'unité est coordinatrice ou partenaire. Le montant et les effectifs engagés au sein de l'unité sont des indicateurs importants.

Le succès à des appels lancés par les organismes (PEPS, PICS) ou à des appels relevant de la politique des établissements doit également être pris en considération par les experts.

3. Contrats avec les collectivités territoriales

Certaines régions soutiennent fortement la recherche au moyen du CPER. Les contrats ainsi obtenus peuvent être importants. Cependant, il est essentiel pour une unité d'avoir un portefeuille de contrats diversifiés impliquant aussi bien les collectivités territoriales que les instances de financement nationales et internationales.

4. Contrats financés dans le cadre du PIA

Idex, labex, équipex, SATT, IRT sont des sources de financement de contrats qu'il importe de valoriser, tout en mentionnant la part de responsabilité de l'unité, le montant et les moyens humains engagés et les bénéfices attendus pour l'unité.

5. Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, ...)

Ce type de contrats est à prendre en considération le cas échéant.

IX. INDICES DE RECONNAISSANCE

1. Prix

Les prix internationaux, les prix des Académies, les prix de sociétés savantes sont des critères de qualité. On peut également mentionner les prix de thèses délivrés par des associations scientifiques.

2. Distinctions

On prendra en considération les médailles du CNRS, les nominations à l'IUF, à des Académies (en France ou dans un autre pays) ou des sociétés savantes prestigieuses.

3. Responsabilités et participation dans des sociétés savantes

Les responsabilités au sein de sociétés savantes ou d'Académies (en France ou dans un autre pays) sont considérées comme des activités de recherche. La renommée de la société, la durée et le niveau de l'engagement sont des indicateurs de qualité.

4. Participation à des comités d'éthique, des conseils scientifiques ou des groupes de réflexion

Les participations à des comités d'éthique, des conseils scientifiques d'organismes ou des groupes de réflexion structurés sont à faire figurer dans cette catégorie.